



Motion

Luxembourg, le 9 décembre 2020
Dépôt : Martine Hansen
Groupe politique CSV

La Chambre des Députés,

- Considérant qu'une ventilation ainsi qu'une aération adéquates des espaces intérieurs constituent une mesure efficace pour limiter une transmission du COVID-19 ;
- Considérant qu'une présence importante de dioxyde de carbone (CO₂) dans l'air intérieur indique qu'une pièce est mal aérée et qu'un taux élevé de CO₂ dans l'air engendre un taux élevé d'aérosols auxquels le virus du COVID-19 se fixe ;
- Reconnaissant ainsi le taux élevé de CO₂ comme facteur de risque pour faciliter la propagation du coronavirus ;
- Considérant les recommandations du Gouvernement de renouveler l'air dans les salles de classes au moins deux fois par heure pour limiter la propagation du virus ;
- Rappelant les récentes ouvertures publiques en la matière par Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale ;
- Constatant que certaines parties de l'Allemagne et de la Suisse ont déjà installé des détecteurs de CO₂ dans leurs salles de classes ;

Invite le Gouvernement,

- À mettre à disposition des écoles et des communes des détecteurs de dioxyde de carbone (CO₂) pour mesurer la qualité de l'air intérieur dans les établissements scolaires et dans les salles de classe.